

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°41 du 31 octobre 2008

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°16

CIRCULAIRE N° 0-74074-2008/DEF/DPMM/2/RA

relative aux cours par correspondance préparant aux épreuves de sélection professionnelle qui conditionnent l'accès au grade de major.

Du 10 octobre 2008

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ; bureau des équipages de la flotte.*

CIRCULAIRE N° 0-74074-2008/DEF/DPMM/2/RA relative aux cours par correspondance préparant aux épreuves de sélection professionnelle qui conditionnent l'accès au grade de major.

Du 10 octobre 2008

NOR D E F B 0 8 5 2 3 7 6 C

Référence :

Décret n° 2008-532 du 5 juin 2008 (JO n° 131 du 6 juin 2008, texte n° 33 ; signalé au BOC 28/2008. ; BOEM 352-2.2.1, 356-0.1.1, 405.2.5.1, 520-0.1.1, 652-0.2.2) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-58106-2007/DEF/DPMM/2/RA du 27 septembre 2007 (BOC N° 29 du 23 novembre 2007, texte 51.).

Référence de publication : BOC N°41 du 31 octobre 2008, texte 16.

1. La refonte des statuts particuliers et la disparition du corps des majors se traduisent par la suppression du concours d'accès au corps des majors et par la mise en place d'épreuves de sélection professionnelle (ESP) dont le contenu est similaire aux épreuves actuelles.

2. Les cours par correspondance, préparant aux différentes épreuves de sélection professionnelle, sont organisés par la revue d'études.

Ils se déroulent normalement sur une période de sept mois, du 17 octobre 2008 au 28 avril 2009.

Les tarifs détaillés de ces cours et les modalités de règlement sont indiqués en annexe I.

3. Les candidats désirant suivre ce cours s'inscriront directement auprès de la revue d'études, en se conformant au modèle donné en annexe II.

4. L'attention des candidats est attirée sur l'apport très important, voire indispensable, de cette préparation, en particulier pour la première épreuve écrite de rédaction sur un sujet d'ordre général.

5. La circulaire n° 0-58106-2007/DEF/DPMM/2/RA du 27 septembre 2007 relative aux cours par correspondance préparant au concours majors 2008 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
sous-directeur « gestion du personnel »,*

Patrick CHEVALLEREAU.

ANNEXE I.

TARIF DU COURS PAR CORRESPONDANCE 2008/2009 PRÉPARANT AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE PERMETTANT L'ACCÈS AU GRADE DE MAJOR EN 2010.

1. TARIF DU COURS PAR CORRESPONDANCE ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT (DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUS LES CANDIDATS DÉSIRANT SUIVRE LE COURS PAR CORRESPONDANCE).

1.1. Épreuves écrites d'admissibilité.

1.1.1. Épreuves de rédaction et de réglementation (code M60-00).

Paiement comptant à l'adhésion : 339,40 euros

ou

paiement échelonné en quatre mensualités de : 94,30 euros.

1.1.2. Épreuves de rédaction et de réglementation et perfectionnement en expression écrite (code M60-10).

Paiement comptant à l'adhésion : 368,90 euros

ou

paiement échelonné en quatre mensualités de : 102,50 euros.

1.2. Épreuve orale d'admission - langue anglaise.

1.2.1. Cours d'initiation - niveau débutant (code M60-20).

Paiement comptant à l'adhésion : 233,20 euros

ou

paiement échelonné en trois mensualités de : 86,40 euros.

1.2.2. Niveau préparation au concours d'officiers spécialisés de la marine (code M60-40).

Paiement comptant à l'adhésion : 141,70 euros

ou

paiement échelonné en trois mensualités de : 52,50 euros.

1.3. Deuxième présentation à la préparation aux épreuves de sélection professionnelle (code M60-09).

Paiement comptant à l'adhésion : 247,80 euros

ou

paiement échelonné en trois mensualités de : 91,80 euros.

1.4. À ces montants s'ajoute un droit d'inscription de 25,00 euros à régler avec le comptant ou la première mensualité, sauf pour le cours M60-09, les cours de redoublants étant exonérés du droit d'inscription.

1.5. Ces montants exonérés de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en tant qu'activité d'enseignement s'entendent toutes taxes comprises.

2. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MARINE.

À l'issue des ESP, une aide financière fixée à 50 p. 100 du montant de chaque cours peut être accordée aux candidats selon les trois critères d'évaluation suivants :

- qu'ils réunissent les conditions exigées pour se présenter aux ESP (arrêté à paraître) ;
- que leur assiduité, appréciée sur l'ensemble des épreuves écrites de la préparation, ait été suffisante (nombre et qualité des devoirs rendus) ;
- qu'ils n'aient pas déjà bénéficié de deux prises en charge, consécutives ou non.

ANNEXE II.
DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PAR CORRESPONDANCE 2008/2009 PRÉPARANT
AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE PERMETTANT L'ACCÈS AU GRADE
DE MAJOR EN 2010.

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PAR CORRESPONDANCE 2008/2009
PRÉPARANT AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE
PERMETTANT L'ACCÈS AU GRADE DE MAJOR EN 2010.**

(modèle)

Cours de rédaction et de réglementation ⁽¹⁾

Cours de rédaction et de réglementation et perfectionnement en expression écrite ⁽¹⁾

Cours d'anglais (cours d'initiation, niveau débutant) ⁽¹⁾

Cours d'anglais (niveau préparation au concours d'OSM) ⁽¹⁾

Deuxième présentation à la préparation aux ESP ⁽¹⁾

NOM :

Prénom(s) :

Grade, spécialité :

Matricule :

Affectation :

Adresse à laquelle le candidat désire recevoir ses cours :

Destinataire :

Revue d'études
Espace Délizy
32, rue Délizy
93500 Pantin
Tél. 01.57.14.05.70
Fax. 01.57.14.05.89

(1) Rayer la mention inutile.